

N^o 17

Du huitième jour du mois de mars mil huit cent vingt-huit, à quatre heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Etienne Bochet
né le sus dit jour
à six heures du matin fils légitime
de Guillaume Bochet âgé de quarante ans,
profession de cultivateur

et de Marguerite Le Gulluche
âgée de trente six ans, profession de ménagère
demeurant à Ploubazlanec

L'enfant présenté à l'Officier de l'État civil a été reconnu être
du sexe masculin

La déclaration de la naissance a été faite par Guillaume
Bochet père de l'enfant sus nommé âgé de
quarante ans, profession de cultivateur
demeurant à Ploubazlanec

Premier témoin, Etien Le Gallie
âgé de trente un ans, profession de marchand
demeurant à Lehardouane

Second témoin, Pierre Brehelec
âgé de quarante huit ans, profession de cultivateur
demeurant à Ploubazlanec

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins
ont déclaré Guillaume Bochet père et Pierre
Brehelec témoin ne savaient signer
Etien Le Gallie aussi témoin signe
L. E. GALLIE

Constaté suivant la loi, par moi Pierre Solan
Maire et Officier de l'État civil soussigné.
P. Solan

Informations liées à l'image.

Lieu : Ploubazlanec
Période : 1825 - 1832